



Perte du permie B, qu'elle sanction puis-je avoir ?

Par **Alexisss**, le **19/02/2023** à **21:53**

Bonjours,

je suis jeune permis de 7 mois, j'avais 6 point et j'ai eu un contrôle d'alcoolémie et j'étais à 0,47.
première fois qu'il m'arrive un problème avec la justice.

Je risque une annulation du permie de conduire, et si oui puis-je conduire un scooter, ou je risque plutôt une suspension ?

Merci d'avance pour vos réponse !

Par **LESEMAPHORE**, le **20/02/2023** à **10:12**

Bonjour

IL y aura suspension administrative de 3 ou 4 mois , puis lorsque l'amende sera payée si procedure forfaitaire ou lorsque le jugement sera devenu définitif si tribunal correctionnel les 6 points seront ôtés rendant invalide par notification le permis de conduire .

Vous pourrez piloter un 2 roues ou 4 qui ne necessite pas de permis de conduire mais un BSR

Ce delit sera inscrit au bulletin judiciaire B1 et B2 et aux fichiers STIC et TAJ